

ASSEMBLÉE NATIONALE

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

AMENDEMENT

N ° AS493

présenté par

Mme Melchior, M. Pont, Mme Riotton, Mme Liliana Tanguy, Mme Chantal Bouloux,
Mme Spillebout, M. Abad, M. Ghomi, Mme Métayer, M. Brosse, Mme Petel, M. Vuibert et
M. Fait

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.